

# Parc national de la Réunion

## Orientation 03: Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

[...]

- **Mesure III.1 – Connaître, préserver et restaurer les habitats et les espèces les plus remarquables de l'aire d'adhésion**

Dans la continuité des actions conduites en coeur de parc, il convient d'engager des actions de connaissance, de suivi et/ou de conservation en vue de la protection des sites abritant les habitats les plus remarquables de l'aire d'adhésion et des espèces rares et menacées qu'ils hébergent. Le cas échéant, ces actions pourront conduire à l'actualisation des ZNIEFF. Les espèces prioritairement concernées seront celles considérées comme en danger de disparition selon les critères UICN ou figurant dans les stratégies de conservation réalisées à l'échelle de l'île de La Réunion.

Les habitats concernés de façon prioritaire sont les suivants :

- la forêt semi-sèche, dont la forêt de la Grande Chaloupe (incluse dans le Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial), et les forêts de fonds de cirques et des grandes vallées sous le vent,
- la forêt tropicale humide de basse altitude ou forêt de bois de couleurs des Bas, dont la forêt de Mare-Longue (incluse dans le Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial),
- la Pandanaie des Hauts de l'est (incluse dans la zone tampon du Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial),
- la forêt tropicale humide de moyenne altitude sous le vent (ou forêt de transition),
- les forêts riveraines de cours d'eau,
- la savane à lataniers,
- la végétation littorale.

### **Rôle des communes**

- Mettre à disposition les données disponibles.
- Initier des actions de connaissance de la biodiversité à l'échelle communale (atlas de la biodiversité).
- Participer à la mise en oeuvre des plans de conservation, des plans nationaux d'action et des plans de gestion.
- Initier, favoriser ou soutenir les initiatives tournées vers la conservation des habitats ou la sauvegarde des espèces.
- Prendre en compte et protéger les habitats et les espèces indigènes remarquables dans les documents d'urbanisme.

### **Rôle de l'établissement public du parc national**

- Participer à la mise en oeuvre des stratégies de conservation de la flore, de la faune et des

# Parc national de la Réunion

habitats.

- Favoriser et contribuer aux études et actions visant à améliorer les connaissances sur la distribution, la biologie et l'écologie des espèces et les habitats dans l'aire d'adhésion.
- Participer à la rédaction puis à la mise en oeuvre des plans d'urgence, plans de conservation, et plans nationaux d'action relatifs aux espèces menacées.
- Piloter, mettre en oeuvre, coordonner et assurer le suivi dans la durée des programmes et plans de gestion pour les habitats ou zones géographiques à enjeux écologiques spécifiques : Mare-Longue, Pandanaie, forêts semi-xérophiles, milieux aquatiques et ripisylves...
- Favoriser les initiatives tournées vers la conservation des habitats ou la sauvegarde des espèces.
- Encourager les démarches de diagnostic écologique.
- Contribuer aux bases de données existantes et en construire de nouvelles selon les besoins.

## Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL), ONF, Conservatoire du Littoral
- Département, Région
- Chambre d'agriculture, GCEIP
- CBNM, CIRAD, Université, scientifiques
- SREPEN, SEOR, LPO et autres associations, population
- Propriétaires privés

[...]

Page 110 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2823

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 14:59